



Janvier 2015

Madame ou Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Dans un courrier envoyé fin août dernier, notre collectif « StopTAFTA40 » vous invitait à débattre au sein de votre Conseil municipal et à délibérer afin de demander la dénonciation de ce mandat de négociation donné à la Commission européenne et de déclarer votre territoire hors de son champ d'application dans le cas où cet accord verrait le jour.

Nous vous interpellons à nouveau.

En 2013, l'Union Européenne et les Etats-Unis ont entamé des négociations en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement (PTCI ou TAFTA: *Trans-Atlantic Free Trade Agreement*, ou encore Grand Marché Transatlantique). Ce « partenariat » transatlantique serait un des accords de libre-échange et de libéralisation de l'investissement les plus importants jamais conclus. Négocié en toute opacité après avoir été échafaudé dans la plus stricte confidentialité par des experts non-élus et des lobbyistes invités, il viendrait s'attaquer aux fondements même de notre Démocratie, de notre Mode de Vie, de nos Droits sociaux, de notre Santé, de notre Culture et de notre Environnement.

Si cet Accord est adopté dans les termes du mandat européen de négociation, il **s'appliquera non seulement à tous les Etats de l'UE, mais également à toutes les composantes de ces Etats : en France, les Régions, les Départements et aussi les Communes.**

Cela est rappelé très précisément dans plusieurs articles du mandat, plus particulièrement dans les articles 4, 23, 24 et 45. Cet article 45 justement (traitant du **règlement des différends**) est d'ailleurs insupportable car il accorde le droit aux entreprises privées d'attaquer par une « justice » privée les réglementations prises au niveau national, régional, départemental **mais aussi municipal** dès lors qu'elles produisent des normes considérées par les firmes privées comme des « obstacles inutiles à la concurrence » ou « plus rigoureuses qu'il est nécessaire ».

En Europe, sous l'impulsion des collectifs, une pétition dans le cadre d'une initiative citoyenne européenne (rejetée par les commissaires le 11 septembre 2014) a recueilli 1,54 millions de signatures ceci dans le plus grand silence médiatique. (<https://www.collectifstoptafta.org/> ou <https://mrmondialisation.org/1-million-de-signatures-contre-tafta-a-la-poubelle/>)

Fin décembre 2014, **14 régions françaises** (Limousin, Poitou-Charentes, Pays de Loire, Bretagne, Basse Normandie, Ile de France, Picardie, Nord Pas-de-Calais, Champagne-Ardennes, Lorraine, Franche-Comté, Rhône-Alpes, PACA et Midi-Pyrénées), **11 départements** (Pas-de-Calais, Somme, Seine Saint Denis, Corrèze, Pyrénées Atlantiques, Landes, Tarn, Hérault, Ardèche, Dordogne, Vaucluse) **plus de 180 communes** (comme Rennes, Strasbourg, Grenoble, Auxerre, Hendaye, Montreuil, Dunkerque, Niort, ...) se sont déclarées « hors TAFTA » ou en « vigilance ».

Dans les Landes, c'est pour l'instant le cas de 9 communes : Habas, Le Sen, Tarnos, Soustons, Campet-Lamolère, Tilh, Ossages, Garein et tout dernièrement Pomarez. Une dizaine d'autres l'ont mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal. Par ailleurs, le Conseil Général des Landes a délibéré sur ce sujet le 3 novembre dernier et a présenté un vœu demandant la publication des textes, un débat national sur le sujet et mettant en garde contre les conséquences néfastes d'un tel projet sur la protection des droits des citoyens et des règles économiques, sanitaires, culturelles et environnementales qui permettent notre vie en société.

Il nous faut vous signaler aussi qu'un autre accord, le CETA (Accord commercial UE-CANADA), le frère

jumeau du TAFTA (c'est-à-dire tout aussi nocif et funeste) a été signé avec le Canada le 25 septembre dernier. La ratification de ce CETA sera présentée au Parlement Européen dans les prochains mois puis ensuite aux parlements nationaux (si l'étape européenne est validée).

C'est pour cela que nous avons déjà interpellé nos députés au sujet de ces projets d'accords pour leur manifester l'importance de ces votes à venir pour notre avenir et celui de nos enfants. Et nous vous interpellons également une deuxième fois pour que votre action au sein de vos Conseils municipaux, concernés directement en cas de ratification de ces accords, fasse retentir la voix de la Démocratie pour contrer l'attaque des Multinationales contre la Puissance Publique. Nos Parlementaires ne pourront ne pas considérer les prises de décisions des communes ou groupements de communes de leur circonscription. De votre engagement, de celui de toutes les Communes de France dépend donc le futur vote au Parlement si nous devons en arriver là...

A cette fin, nous joignons à cette lettre deux documents : le premier est une proposition de débat reprenant les principaux points du mandat de négociation, le deuxième un exemple de motion pour le rejet de cet accord.

Sachez aussi que notre collectif, à l'appel de municipalités ou d'un groupe de municipalités, à l'appel de groupes de simples citoyens aussi, se déplace et vient présenter, lors de réunions publiques ouvertes à tous, les menaces que ce projet de Grand Marché Transatlantique fait peser sur les peuples d'Europe. De telles réunions ont déjà eu lieu à Tyrosse, Garein, Soustons, Heugas, Saint Paul-lès-Dax, Ossages, Biarrotte...

N'hésitez pas à nous joindre, nous écrire, nous questionner et nous informer bien sûr de vos décisions, délibérations ou voeux : Stoptafta40@free.fr

Avec l'expression de nos salutations citoyennes,

Le collectif landais « STOP-TAFTA 40



**Collectif STOPTAFTA40, boîte d' Attac Marsan,
maison des associations Joelle Vincens,
39 rue Martin Luther King , 40000 Mont de Marsan**